



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

Présents : AUGER Yvan, BEGON Jennifer, BENITEZ Aurel, BONNOT Richard, CAPELLI Marc, CART-LAMY Jocelyne, COUANON Catherine, DAUBIGNEY Anthony, DUPRE Michel, JANIER-DUBRY Estelle, JAVOUREZ Anne, MARTIN Denis, MASSE Nathalie, PASCOA Allan, PIARD Lorène, VILLAIN Marie,

Absents : DURAFOUR Sophie (pouvoir à Marie VILLAIN), SAILLARD David (pouvoir à Marc CAPELLI), VINCENT Jacques (pouvoir à Nathalie MASSE)

Secrétaire de séance : Marie VILLAIN

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres votants : 19

Suite à la remarque d'Yvan AUGER concernant l'absence de vote fixant le nombre d'adjoints, ce point fait partie du procès-verbal d'élection du maire et des adjoints. Dans ce PV, le conseil municipal a fixé à 4 le nombre d'adjoints au maire.

Le PV est approuvé

→ 4 contre / 15 pour

1) Délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux du Grandvaux SIEG

Suite au désistement de Jacques VINCENT, la délibération du 20 mars doit être modifiée afin de désigner un nouveau titulaire.

Yvan AUGER se présente comme titulaire pour le remplacer

→ 2 Contre / 11 abstentions / 6 Pour

Les représentants au SIEG sont donc :

Titulaires : PASCOA Allan, AUGER Yvan

Suppléant : BENITEZ Auréli

2) Délégués au Syndicat des Eaux de Bellefontaine

Le SIE de Bellefontaine nous informe qu'il faut 2 titulaires et 2 suppléants pour représenter la commune.

Lors du conseil du 20 mars, le conseil municipal avait désigné 1 titulaire et 1 suppléant.

Richard BONNOT et Marie VILLAIN se présentent

→ 1 abstention / 18 Pour

Les représentants au SIE de Bellefontaine sont donc :

Titulaires : PASCOA Allan, BONNOT Richard

Suppléants : DUPRE Michel, VILLAIN Marie

3) Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée de :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants (commune -2000 hab)

La durée du mandat est la même que celle du mandat du CM.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation). À toutes fins utiles, je vous invite à consulter le site internet www.collectivites-locales.pouv.fr qui présente dans l'espace dédié l'ensemble des informations relatives à cette commission.

Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du CM.

Conditions à remplir par les personnes proposées pour être commissaires

- * Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne.
- * Être âgé d'au moins 18 ans (25 ans dans certaines sources 511).
- * Jouir de ses droits civils.
- * Être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune.
- * Être familiarisé avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour les travaux de la commission.
- * Au moins un commissaire doit résider hors de la commune

Le maire propose la liste suivante

1	GOLDEN	Rémy	Prénoel
2	PHILIPPONET épouse BESSIERES	Florence	Prénoel
3	JULIA épouse PIARD	Maryse	Prénoel
4	FONTANEZ	Isabelle	Chaux-des-Prés
5	BOUVET	Marc	Chaux-des-Prés
6	PIARD	Georges-Henri	Les Crozets
7	SANDY	Claudette	les Piards
8	MARTINE	Etienne	Les Piards
9	BEBENEK	Jean-Jacques	Les Piards
10	OLLITRAULT	Frédéric	Villard sur Bienne
11	VAZ	Raphaël	Villard sur Bienne
12	GAUTHIER	Joelle	Villard sur Bienne
13	PONTAROLLO	Jean-Paul	Prénoel
14	PIARD	Benoît	Prénoel
15	METTRAUX	Nicole	Prénoel
16	JOSIEN	Christian	Chaux-des-Prés
17	MICHALET	Jean-Christophe	Chaux-des-Prés
18	DUTOIT	Michèle	Prénoel
19	JANOD	André	Les Piards
20	VINCENT	Bernard	les Piards
21	PIARD	Gervais	les Piards
22	LABOURIER	Michel	Villard sur Bienne
23	CRETIN	Gilles	Villard sur Bienne
24	MOUNIER	Laurent	Villard sur Bienne

→ Voté à l'unanimité

4) Commission de contrôle des listes électorales

La commission de contrôle des listes électorales est une instance locale chargée de veiller à la régularité des inscriptions et des radiations sur les listes électorales. Sa composition est encadrée par la loi afin de garantir la neutralité et l'impartialité du processus électoral. Sa composition diffère en fonction du nombre de liste au conseil municipal.

Depuis le renouvellement général des conseils municipaux en mars 2026, la composition des commissions de contrôle est élargie. L'article L. 19 du code électoral relatif à la composition des commissions de contrôle évolue pour les communes de moins de 1 000 habitants.

La commission de contrôle dans les communes de 2 listes et plus est composée de cinq conseillers municipaux répartis de la manière suivante :

Si deux listes présentes au conseil municipal :

- 3 conseillers municipaux de la liste majoritaire ;
- 2 conseillers appartenant à la seconde liste.

Ces conseillers municipaux volontaires sont pris dans l'ordre du tableau.

Elle est composée de :

DUPRE Michel
JAVOUREZ Anne
MASSE Nathalie
CART-LAMY Jocelyne
AUGER Yvan

→ voté à l'unanimité

5) Représentant Mobilités Bourgogne Franche-Comté

MBFC est l'un des référents du transport de voyageurs sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté. Il participe au transport scolaire.

Jennifer BEGON est nommée pour représenter la commune.

6) Commission Appel d'Offres

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est une instance chargée de choisir le titulaire d'un marché public dans le cadre d'une procédure formalisée.

Pour une commune de moins de 3500 habitants, les représentants sont :

- par le maire, ou son représentant désigné par arrêté,
- par trois membres titulaires : 2 membres de la liste majoritaire et 1 membre de la seconde ainsi que trois membres suppléants (selon les mêmes modalités)

La CAO est composée de :

Titulaires : Marc CAPELLI – Allan PASCOA – David SAILLARD – Yvan AUGER

Suppléants : Anthony DAUBIGNEY – Michel DUPRE – Danis MARTIN

→ voté à l'unanimité

7) Syndicat Horticole

Richard BONNOT, titulaire et Cathy COUANON, suppléante seront les représentants pour le syndicat horticole de Champagnole

→ Voté à l'unanimité

8) Commissions communales

Les commissions suivantes sont créées :

Commissions	Responsable	Représentants
Finances – PNR – Le Duchet	Marc CAPELLI	Michel DUPRE – David SAILLARD
Travaux logements – terrains communaux	David SAILLARD	Allan PASCOA – Marie VILLAIN
Forêt et agriculture	Anthony DAUBIGNEY	Richard BONNOT – Benoit PIARD – Gilles FACCHNIETTI – Yannick FOUCAULT
Animation – culture – sports	Aurél BENITEZ	Jennifer BEGON – Cathy COUANON – Sophie DURAFOUR – Richard BONNOT
Affaires scolaires – extrascolaires – périscolaires	Marie VILLAIN	Aurél BENITEZ – Anne JAVOUREZ – Sophie DURAFOUR – Lorène PIARD – Anthony DAUBIGNEY
Fleurissement – fontaines et cadre de vie	Allan PASCOA	Nathalie MASSE – Michel DUPRE
Communication	Sophie DURAFOUR	Cathy COUANON – Nathalie MASSE – Marie VILLAIN

→ Voté à l'unanimité

9) Acquisition parcelle pour un euro symbolique

Suite aux travaux d'aménagement du centre Duchet, le département propose de céder la parcelle 442 ZA 666 d'une superficie de 36m² à la commune pour un euro symbolique.

Le conseil accepte la demande du Conseil départemental

→ Voté à l'unanimité



10) Procès-verbal, enquête publique relative au projet de zonage d'assainissement de la commune de Nanchez

Le maire rappelle la conclusion du rapport d'enquête, avec assainissement collectif sur Prénovel et Individuel sur les autres villages. Le rapport met aussi en évidence la non-conformité d'un nombre important d'installations, particulièrement sur les Piards.

Des précisions sont apportées par Yvan Auger sur le syndicat mixte et le Spanc.

Le curage de la lagune de Prénovel devient nécessaire, la durée maximale étant atteinte.

Le Procès-verbal est consultable en mairie

Le conseil valide le PV concernant l'enquête publique.

→ Voté à l'unanimité

11) Questions diverses

- Véhicule à vendre : le conseil municipal souhaite vendre le véhicule type Trafic 9 places
- Le conseil souhaite dénoncer le contrat de location du Ranger. Les conditions ont été demandées à la société de Leasing.
- Cérémonies officielles : le conseil souhaite organiser les cérémonies suivantes :
 - Cérémonies des Déportés (dernier dimanche d'avril) : cérémonie en partenariat avec Grande-Rivière Château
 - 8 mai : cérémonie à Villard-sur-Bienne
 - 11 novembre : cérémonies dans les 4 villages
- Le Duchet, projet 4 saisons : le financement d'une étude sera inscrit au budget. Le problème du financement se pose et une rencontre avec les partenaires est prévue.
- Ecobuage : le brûlage des déchets verts des particuliers est interdit toute l'année en France
- Informations Etat-Civil : Conformément au RGPD, nous ne sommes pas autorisés à diffuser des informations d'état civil auprès du public

La séance est levée à 21h30

Fait à Nanchez, le 15 avril 2026.

La Secrétaire de séance,
Marie VILLAIN



Le Maire,
Marc CAPELLI

